

# **PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE SEMINAIRE DU 3 FEVRIER 2015**

---

## **COMPTE-RENDU DE L'ATELIER « AMENAGEMENT, URBANISME ET SANTE »**

## REMARQUE GENERALE SUR LES 3 ATELIERS

Dans le cadre de la journée de bilan du Plan régional santé environnement 2010-2013 (PRSE2) et de lancement des travaux d'élaboration du futur PRSE3, 3 ateliers étaient proposés l'après-midi, dans le périmètre des cinq axes stratégiques définis par les porteurs de ce futur plan :

- Atelier 1 : alimentation et eau destinée à la consommation humaine ;
- Atelier 2 : habitat, bâtiments et santé ;
- Atelier 3 : aménagement, urbanisme et santé.

Le thème de la mise en réseau des acteurs et de la diffusion d'une culture commune sur l'impact de l'environnement sur la santé, était traité dans chaque atelier.

Les objectifs de ces ateliers étaient de concerter sur les objectifs pressentis, et, dans un objectif global de cohérence des actions, d'identifier la volonté des acteurs présents :

- A s'impliquer dans des actions pressenties par les porteurs du PRSE ;
- A valoriser les actions qu'ils mènent par rapport aux objectifs pressentis ;
- A proposer d'éventuelles nouvelles actions qu'ils seraient prêts à piloter.

Des documents de travail ont été distribués en séance : tableau recensant les objectifs et actions pressentis en l'état des concertations par l'équipe projet du PRSE, sur les 2 axes traités dans l'atelier.

L'objectif d'identifier précisément des porteurs d'actions et d'aboutir à de nouvelles actions potentielles n'a été que faiblement atteint ; en revanche les ateliers ont mis en évidence des attentes des acteurs sur la compréhension des thématiques, le repérage de ce qui se fait déjà, l'identification des autres acteurs en place.

# LES STRUCTURES REPRESENTEES DANS L'ATELIER « AMENAGEMENT, URBANISME ET SANTE »

L'atelier a rassemblé 39 participants en dehors de la représentante de l'équipe projet du PRSE et d'Icône médiation santé. Les structures représentées étaient les suivantes :

- Agence de l'Environnement et de la Maitrise d'Energie Pays de la Loire (ADEME)
- Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN)
- Agence Régionale de Santé Pays de Loire (ARS) : siège régional et délégations territoriales 44, 49 et 53
- Agrocampus Ouest Angers
- Air Pays de Loire
- Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)
- Association Plante et Cité
- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- Bureau d'ingénierie spécialiste de l'environnement (BURGEAP)
- Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS) de la Ville de St Nazaire
- Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)
- Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
- Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE- CGC)
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques 44 (Coderst)
- Conseil Régional des Pays de Loire
- Dalkia
- Direction Départementales des Territoires et de la Mer 44 (DDTM)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Pays de Loire (DREAL) : Service connaissance des territoires et évaluation, Service intermodalité, aménagement et logement, Mission énergie et changement climatique)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : Mission Interministérielle pour la qualité de la construction publique
- Ecopôle
- France Nature Environnement et Sarthe Nature Environnement
- Groupe Lacroix
- Harmonie Mutuelle
- Institut de Recherche en Sciences et Techniques de la Ville (IRSTV FR CNRS)
- La Roche sur Yon Agglomération
- Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire
- Mutualité Française Pays de la Loire (MFPL)
- Mutuelle Générale de l'Éducation nationale (MGEN)
- Ville d'Orvault
- Ville de Nantes (mission santé publique)
- Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE)

# LES REMARQUES PAR OBJECTIF ET ACTION SUR LA THEMATIQUE

Les remarques reliées à chacun des objectifs pressentis sont présentées ci-dessous.

## 1. CONCEVOIR DES DOCUMENTS D'URBANISME INTÉGRANT LES ENJEUX DE SANTÉ DÈS LA CONCEPTION

### Evaluation d'impact en santé (EIS)

L'évaluation de l'impact sur la santé d'un projet, qui n'est pas, en général, un projet de santé, est une méthode de travail pluridisciplinaire qui permet d'identifier les effets positifs et les effets négatifs sur la santé du projet. Cette démarche, conduite de manière prospective, est un outil d'aide à la décision permettant de maximiser les effets positifs attendus et minimiser les effets négatifs sur la santé du projet.

L'ARS précise, pour cette 1<sup>ère</sup> action proposée (Evaluation d'impact en santé sur 2 projets de 2 collectivités partenaires) les projets ciblés par cette action : il s'agit a priori de 2 projets d'urbanisme autour de la conception d'une maison de santé pluridisciplinaire et l'aménagement d'un espace vert dans des quartiers de la politique de la ville en rénovation urbaine. Ces deux expériences pourront être diffusées ensuite.

### Outil de planification intégrant les enjeux de santé

Pour alimenter cette réflexion, une publication de l'école des hautes études en santé publique (EHESP) s'est attachée à présenter le lien entre l'urbanisme et la santé. Le guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » (<http://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils/>) a néanmoins été rédigé à destination des ARS pour les aider à formuler leur avis sur les projets d'urbanisme (projets de ZAC dans un 1<sup>er</sup> temps). Ce guide est par ailleurs appropriable par les aménageurs, les collectivités, les DREAL et tout autre acteur impliqué dans le processus de décision urbaine.

- La DREAL précise qu'une formation conjointe ARS- DREAL a eu lieu, à partir de l'étude de cas concrets sur l'approche santé-urbanisme pour une appropriation de cette thématique. Un travail d'acculturation entre ces administrations est déjà nécessaire (identifier les sujets qui vont déjà dans le sens de la santé, les conflits et les sujets orphelins). Ensuite, un travail sera nécessaire sur les discours à transmettre aux collectivités et aux bureaux d'étude en urbanisme. Enfin, un préalable sera de travailler à la mise à disposition des collectivités de données ;
- La DDTM 44 précise qu'un des enjeux de cette action est de faire passer une culture santé aux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement. Il pourrait être intéressant de mener des opérations pilotes auprès de collectivités prêtes à travailler ce sujet. Identifier les bonnes pratiques sur certains sites permettrait une diffusion dans un second temps ;

- L'Ademe indique être prête à travailler l'articulation de leur programme sur l'approche environnementale de l'urbanisme avec une approche en faveur de la santé. Des modules de formation des élus existent dans lesquels les enjeux de santé pourraient être positionnés. Ce type de réflexion pourrait sans doute être étendu aux plans climat territoriaux et à la politique de l'Ademe sur l'air. Il propose de créer une communauté de travail régional sur ces sujets ;
- La prise en compte de certains déterminants de santé dans l'aménagement et l'urbanisme est intégrée dans l'enseignement à Agrocampus à destination des paysagistes (accessibilité, mobilité réduite), mais mériterait d'être complétée pour rendre la santé plus visible. Les étudiants sont amenés à fonctionner en mode projet, à gérer la complexité. D'autres cursus de formation pourraient également être ciblés, notamment en école d'architecture. La mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) pourrait être intéressée par le sujet ;
- La DREAL mentionne que la réglementation en vigueur intègre déjà beaucoup d'éléments dans les outils de planification ;
- La Carene signale que le SCOT est en cours de révision sur l'Agglomération de Nantes-St Nazaire et pourrait être lieu d'expérimentation. De son point de vue, la participation de l'ARS aux groupes de travail garantirait la prise en compte de l'aspect santé dans les réflexions ;
- L'ARS n'ayant pas la possibilité de suivre l'ensemble des projets d'urbanisme, une démarche par projet pilote pourrait être envisagée dans le cadre du PRSE, notamment pour l'application du guide de l'EHESP « Agir pour un environnement favorable à la santé » ;
- La ville de Nantes présente son expérience pour conjuguer urbanisme et santé et les difficultés rencontrées. L'aménagement de la Ville relève de la Métropole et la question de la santé de la Ville de Nantes. Cela a donc nécessité de la concertation entre les différents acteurs (Métropole, Ville, aménageurs et service santé). La charte d'aménagement et de gestion de l'espace public intègre aujourd'hui la question de la santé dans ses enjeux. Les outils tels que l'EIS sont utilisés. Les habitants sont aussi intégrés avec le volet santé des « diagnostics en marchant » ;
- L'AURAN souligne que, pour les élus, la thématique santé peut bien souvent se réduire à l'offre de soins (démographie médicale, offre hospitalière...). Par ailleurs, il souligne que certaines orientations des documents d'urbanisme, déjà prises au titre de l'environnement, sont également favorables à la santé. Ce qui est parfois déjà réalisé dans certains documents (SCOT) sans le valoriser. Par contre, il peut exister des points de conflit de mixité fonctionnelle, avec des enjeux de bruit, de qualité de l'air... ;
- L'URCPIE attire l'attention sur les territoires ruraux, à inclure également dans la réflexion (réflexion sur les trames vertes et bleues en cours). Pour que les élus s'approprient les enjeux de santé, il est nécessaire d'organiser des rencontres, des partages d'expériences, de développer des outils de médiation territoriaux.

## Mise à disposition de données pour intégrer la santé environnement dans les outils de planification :

- Les discussions mettent en évidence un besoin de mise à disposition de données pour une bonne prise en compte des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme ;
- Air Pays de Loire signale qu'ils travaillent actuellement à la mise à disposition des données sur la qualité de l'air : publication de la carte stratégique air de Nantes Saint Nazaire (version synthétique), ouverture des données de qualité de l'air au public (open data) ;
- Certains participants (collectivités...) remarquent qu'effectivement des données sont disponibles et accessibles (ex : cartographie) mais ne savent pas comment les interpréter et les utiliser pour qu'elles soient prises en compte dans les documents d'urbanisme ou d'aménagement. Par ailleurs, la décision publique est rendue complexe par la multiplicité des contraintes à prendre en compte. Cette difficulté est renforcée pour les communes de petites tailles.  
Cela nécessite de rendre l'information intelligible et une appropriation par les collectivités, souligne l'URCPIE. La DREAL confirme qu'il faut accompagner les collectivités, leur donner les clés, pour permettre aux élus d'arbitrer sur les décisions à prendre aux regards des données disponibles, des enjeux qu'ils doivent concilier dans leur politique d'aménagement.  
Pour accompagner les collectivités, le CNFPT pourrait être sollicité sur un volet formation. La DREAL souligne l'intérêt de mixer les profils et les publics sur ce type de formation.

## **2. RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES ASSOCIÉES AU TRANSPORT**

- Cette action concerne la poursuite d'un travail, porté par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, conduit dans le cadre du PRSE2 ;
- IRSTV indique qu'un logiciel libre de cartographie en ligne est disponible et pourrait être enrichi de cartes de bruit : cartopolis. La DREAL souligne la disponibilité des cartes de bruit liées aux infrastructures de transport (cartes de bruit stratégiques), publiées sur les sites internet des services de l'État en département, ainsi que dans la rubrique Bruit des transports terrestres (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/bruit-r239.html>) du site internet de la DREAL. Les données SIG de ces cartes seront bientôt disponibles via la plateforme SIGLoire (<http://www.sigloire.fr/>) ;
- Les participants n'ont émis aucune remarque ou proposition complémentaire.

## **3. AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR AMBIANT**

- France Nature Environnement demande des précisions sur le contrôle des chaufferies de logement collectif ;
- Air Pays de la Loire réalise un inventaire des émissions qui illustre bien que le principal secteur émetteur est le transport. S'agissant des particules, le chauffage domestique par biomasse contribue aux émissions. Egalement le secteur agricole. La DREAL rappelle que les chaufferies de « grosse puissance ou intermédiaires » sont tenues de faire réaliser des contrôles, le problème peut survenir avec les chaufferies collectives de petite puissance ou individuelles.

Pour le parc de chauffage individuel au bois, il y a lieu d'encourager le renouvellement du parc vers des équipements moins émissifs. L'évolution des Plans Climat territoriaux en Plans Climat Air Energie Territoriaux inclut la dimension santé à travers la préservation de la qualité de l'air ;

- Concernant l'action « Améliorer la connaissance des pesticides dans l'air », il est précisé que la déclinaison de cette action en région est suspendue à l'appel à candidature national (pour une campagne de mesures multi-sites selon un protocole de mesures harmonisé).

#### **4. PROMOUVOIR LE ROLE POSITIF DE LA NATURE EN VILLE ET DES JARDINS THERAPEUTIQUES**

- Plante et Cité a produit différents guides sur le service rendu par la nature en ville, sur la conception écologique des espaces verts, sur la mobilité. En partant des publications scientifiques dans le domaine, l'association a élaboré un outil d'auto-questionnement sur la nature en ville. La prise en compte de retours d'expériences lui paraît indispensable pour pouvoir construire des outils d'information mais également d'animation. L'association pourrait organiser un format de type journée d'échange d'expérience, construit en partenariat, à destination des élus, associations, urbanistes, paysagistes... ;
- L'IRSTV souligne les différentes formes de la nature en ville : au-delà des espaces verts, les murs / toitures végétalisés, le lien ville-campagne en périphérie urbaine... Des travaux seraient nécessaires sur l'évaluation du lien entre végétation, biodiversité en ville (prise en compte des parasites) et santé. Il est toutefois remarqué que cela relève probablement plutôt du national (PNSE).

#### Remarques sur d'autres thématiques non présentes dans le document de travail :

- L'ANPCEN explique les effets néfastes de la lumière artificielle nocturne sur l'organisme (dérèglement de la sécrétion de mélatonine, trouble de la qualité du sommeil) et le non-respect dans certaines zones résidentielles de la réglementation en vigueur sur l'obligation d'extinction de l'éclairage public. Le représentant de l'association interpelle également sur l'impact possible des lampes LED.  
Ce sujet, porté par l'association au niveau des échanges du plan national santé environnement, semble relever d'avantage d'études nationales ;
- Ecopole évoque le sujet des ondes électromagnétiques et la non prise en compte de la « pollution passive » (utilisation des téléphones portables dans l'espace public, antenne relais...).  
La ville de Nantes évoque les concertations conduites dans le cadre des chartes d'implantation d'antennes relais. Il lui semble qu'il reste à éduquer sur les comportements à adopter pour réduire son exposition en tant qu'utilisateur de téléphone portable ;
- Le sujet des ondes électromagnétiques a été intégré au PRSE2 à travers la participation du CHU de Nantes à l'étude nationale sur les électro-hypersensibles (non encore publiée). Un projet en cours porté par Ecopole, soutenu dans le cadre de l'appel à projets PRSE, vise à développer auprès du public les différentes dimensions du sujet pour leur permettre de décider en connaissance de cause (connaissances certaines, doutes, lieux de débat...).

# LES REMARQUES SUR L'AXE TRANSVERSAL « DIFFUSION D'UNE CULTURE COMMUNE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE »

Les remarques et propositions en réponse aux actions proposées sont les suivantes :

## Formations

- Identifier les sources possibles de formation pour intégrer la santé dans les études d'urbanisme et d'aménagement. Réflexion à mener aussi auprès des organismes de formation continue ;
- Explorer la création de formations avec une approche thématique transversale (traitant la question de la santé environnementale) regroupant des publics différents (Services de l'Etat, collectivités, acteurs de la santé...) pour traiter ensemble d'une même question et éviter le cloisonnement.

## Implication des collectivités

- L'ADEME réalise des modules de formation sur des sujets « environnement » à destination d'élus (énergie, déplacement), un volet santé pourrait y être intégré ;
- La Carene explique que le Comité 21 a organisé dans chaque département des formations sur le Développement Durable et est un interlocuteur à solliciter, cependant le partenariat souhaité par l'équipe projet lors de la mise en œuvre du PRSE2 n'avait pas abouti ;
- Le représentant d'Agrocampus intervient pour le CNFPT et propose également de réfléchir à l'intégration d'un volet santé dans ses formations ;
- Plante et Cité s'interroge sur les formations proposées par le CNFPT sur ces thématiques Santé et Environnement ;
- Une collectivité souligne la difficulté d'intégrer l'environnement et son impact sur la santé dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) dont les axes santé traitent souvent de l'offre de soins et de la prévention et promotion de la santé. L'axe « cadre de vie, mieux être » est à développer.<sup>2</sup>

## Journée d'échange

- Les journées d'échange organisées telle que celle du 3 février participe à la diffusion d'une culture commune et sont appréciées. Les échanges d'expérience sont vécus comme enrichissants et pourraient être étendus à des retours d'expérience d'autres régions. Les échanges entre les collectivités et l'Equipe projet sont à développer ;
- France Nature Environnement, qui siège à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), s'interroge sur l'insuffisance d'informations concernant le PRSE rapportée au sein des commissions de la CRSA. Le sujet est justement inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière.